

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS**

*Antibes Juan-les-Pins - Le Bar-sur-Loup - Bézaudun les Alpes - Biot - Bouyon - Caussols - Châteauneuf -  
Cipières - La Colle sur Loup - Courmes - Conségudes - Coursegoules - Les Ferres - Gourdon -  
Gréolières - Opio - Roquefort-les-Pins - La Roque en Provence - Le Rouret - Saint-Paul-de-Vence -  
Tourrettes-sur-Loup - Valbonne - Vallauris Golfe-Juan - Villeneuve-Loubet*



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2022 COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt-deux et le 21 mars 2022 à 16H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort Carré - Avenue du 11 novembre à Antibes en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Jacques GENTE, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Bernard GARNIER, Yves DAHAN, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Geneviève PIERRAT, Simone TORRESFORET DODELIN, Eric DUPLAY, Michel MANAGO, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Françoise THOMEL, Carole BONAUT, Nathalie DEPETRIS, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Laurence HARTMANN, Marc BORIOSI, Marie OZENDA, Aline ABRAVANEL, Cédric BOURGON, Céline LAMBIN, Alain BERNARD, Xavier WIIK, Delphine CAROSI, Alexia MISSANA, Arnaud VIE

**PROCURATIONS :**

Joseph CESARO à Elisabeth DEBORDE, Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Marie-Rose BENASSAYAG à Thérèse DARTOIS, François ZEMA à Aline ABRAVANEL, Serge AMAR à Eric DUPLAY, Martine SAVALLI à Françoise THOMEL, Olivia LEVINGSTON à Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI à Yves DAHAN, Isabelle GARCIA à Gérald LOMBARDO, Marion MUSSO à Catherine LANZA

**ABSENTS :**

Christophe ETORE, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Valérie ROLLAND, Khéra BADAOU HUGUENIN VUILLEMIN

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Madame Alexia MISSANA**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**CC.2022.021 - ADMINISTRATION GENERALE - MOTION EN FAVEUR DE L'ACTION CONJOINTE DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR SUR UN TERRITOIRE COMMUN**

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A 72 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA), ADOPTE LA MOTION** en faveur de l'action conjointe du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur sur un territoire commun.

**CC.2022.022 - ADMINISTRATION GENERALE - COMPTE RENDU DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire.

**CC.2022.023** - *ADMINISTRATION GENERALE* - COMMISSION CULTURE ET TOURISME - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE SAINT PAUL DE VENCE

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNE** Madame Laurence HARTMANN pour représenter la Commune de Saint-Paul de Vence au sein de la Commission Culture et Tourisme.

**CC.2022.024** - *ADMINISTRATION GENERALE* - COMMISSION ENVIRONNEMENT DECHETS - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE CHATEAUNEUF

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNE** Monsieur Jean-François PIOVESANA pour représenter la Commune de Châteauneuf-Grasse au sein de la Commission Environnement - Déchets.

**CC.2022.025** - *ACTION FONCIERE* - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE LES TERRIERS - AVENANT N°1

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site des Terriers, qui porte l'engagement financier total de la convention de trente millions d'euros (30 m€) à vingt millions d'euros (20 m€), dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1.

**CC.2022.026** - *COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE* - ASSOCIATION PARCOURS DE FEMMES - PERMANENCE D'ECOUTE PSYCHOLOGIQUE DES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES CONJUGALES - CONVENTION - RENOUVELLEMENT

Rapporteur : **MONSIEUR LUCIANO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver le principe de partenariat entre les Services de la Direction de la Cohésion Sociale et l'Association « Parcours de Femmes » ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la C.A.S.A. et l'association « Parcours de femmes », dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**CC.2022.027** - *ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE* - IRVE - PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES EMBLEMES PAR LES COMMUNES A LA CASA

Rapporteur : **MONSIEUR LUCA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver les termes des procès-verbaux de mise à disposition du domaine public nécessaire à l'exercice de la compétence transférée « Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », établis contradictoirement avec les communes de Valbonne et Saint-Paul-de-Vence, et des avenants aux procès-verbaux établis avec les communes d'Antibes et Biot ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement et à la Biodiversité à signer lesdits procès-verbaux et avenants aux procès-verbaux de mise à disposition avec les quatre communes précitées, ainsi que l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la délibération.

**CC.2022.028** - *EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAU POTABLE - REGIES AUTONOMES A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CHARTE DES PERSONNELS DE DROIT PRIVE - MODIFICATION*

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE** la charte modifiée des personnels de droit privé des régies à simple autonomie financière des services publics relatifs à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées, dont le projet est joint en annexe à la délibération.

**CC.2022.029** - *ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA CASA ET LE SYMISCA - CONVENTION*

Rapporteur : **MONSIEUR LEONETTI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver la convention de gestion de service liant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au Syndicat mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (SYMISCA) ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

**CC.2022.030** - *RISQUES NATURELS ET MAJEURS - PLANS DE GESTION DES VALLONS DE LA CASA - MISE A ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A DECLARATION D'INTERET GENERAL - APPROBATION*

Rapporteur : **MONSIEUR DERMIT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des vallons et le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), joints en annexe à la délibération ;
- de la mise à enquête publique du dossier de DIG ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour conduire la procédure de Déclaration d'intérêt Général et l'enquête publique, et signer tous actes afférents à cette démarche.

**CC.2022.031** - *SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - SCOT - RENOUELEMENT D'ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT*

Rapporteur : **MONSIEUR MION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver l'augmentation de la cotisation annuelle à la Fédération Nationale des SCOT à hauteur de 1,1 centimes par habitant ;
- d'approuver le renouvellement de l'adhésion, moyennant le versement de la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration, et dont le montant s'élève, pour l'année 2022, à 2004 euros ;
- d'approuver le renouvellement de l'adhésion par reconduction tacite, sauf en cas d'augmentation de plus de 10 % du montant annuel de cotisation ;
- d'imputer le montant de la cotisation annuelle au compte 6281 de la Section de Fonctionnement du Budget Principal (budget de la Direction Aménagement Environnement).

**CC.2022.032 - FINANCES - IRVE - RENOUELEMENT DU MARCHÉ - CONVENTION DE MANDAT DE GESTION DE RECETTES 2022-2026**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver la convention de mandat de gestion de recettes désignant IZIVIA comme mandataire pour l'encaissement des recettes du réseau de bornes de recharge WiiiZ, jointe en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à son application.

**CC.2022.033 - FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver la répartition de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire de l'année 2022 de la manière suivante :

Thématiques	Proportions	Dotations	Proportions	Montant
Solidarité	76%	Dotation de Solidarité Urbaine	52%	2 082 037,72 €
		Dotation de Solidarité Rurale	24%	960 940,49 €
Economie	24%	Dotation Intéressement	24%	960 940,49 €

- d'approuver la Dotation de Solidarité Communautaire de l'année 2022, telle qu'elle découle de la répartition par critère pour les 24 Communes membres de la manière suivante :

Communes	DSC 2022
Antibes	1 201 250,40 €
Bézaudun-les-Alpes	25 778,40 €
Biot	416 176,00 €
Bouyon	25 932,80 €
Caussols	27 756,00 €
Châteauneuf-Grasse	70 272,00 €
Cipières	25 190,40 €
Conségudes	22 192,80 €
Courmes	18 448,00 €
Coursegoules	28 491,20 €
Gourdon	24 896,80 €
Gréolières	30 619,20 €
La Colle-sur-Loup	118 906,40 €
La Roque-en-Provence	21 628,00 €
Le Bar-sur-Loup	221 283,20 €
Le Rouret	61 312,00 €
Les Ferres	23 974,40 €
Opio	54 687,20 €
Roquefort-les-Pins	93 843,20 €
Saint-Paul-de-Vence	55 521,60 €
Tourrettes-sur-Loup	71 508,00 €
Valbonne	302 598,40 €
Vallauris	617 733,90 €
Villeneuve-Loubet	443 918,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 003 918,70 €</b>

- d'imputer les dépenses liées au versement de la Dotation de Solidarité Communautaire de l'année 2022 au Chapitre « 014 » de la Section de Fonctionnement du Budget Général ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances à signer l'ensemble des documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.034 - FINANCES - DETERMINATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- le vote du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 0 %, inchangé par rapport à celui de l'année 2021 ;
- le vote du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 0,877 %, inchangé par rapport à celui de l'année 2021 ;
- le vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 24,27 %, en diminution de 1 point par rapport à celui de l'année 2021 (25,27 %) ;
- le vote du taux de la contribution de Versement Mobilité à 1,5 %, inchangé par rapport à celui de l'année 2021 ;
- le taux de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,8 % pour l'ensemble du territoire de la CASA, inchangé par rapport à celui de l'année 2021.

*Arrivée de Khéra BADAoui HUGUENIN VUILLEMIN.*

**CC.2022.035 - FINANCES - FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE TAXE GEMAPI AU TITRE DE L'ANNEE FISCALE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 75 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (MME MURATORE), DECIDE :**

- d'arrêter le produit de la taxe GeMAPI à 3 474 272 € au titre de l'année fiscale 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

*Départ d'Alain BERNARD qui donne procuration à Alexia MISSANA.*

**CC.2022.036 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021 proposée ci-dessus,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 du Budget Principal tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances à signer les documents afférents à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.037 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée dans la délibération ;
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 de la Régie à Autonomie Financière des Transports, tel qu'il ressort du document budgétaire annexé à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.038 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée dans la délibération ;
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.039 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "EAU" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée ci-avant,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 du budget de la Régie à Autonomie Financière « Eau », tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.040 - FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "ASSAINISSEMENT" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée dans la délibération,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 du budget de la Régie à Autonomie Financière « Assainissement », tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.041 - FINANCES - BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITE" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée ci-avant,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 du Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité », tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

**CC.2022.042** - FINANCES - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - ACTIVITES DELEGUEES" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée ci-avant,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 du Budget Annexe « Assainissement – Activités Déléguées », tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de la délibération.

**CC.2022.043** - FINANCES - BUDGET ANNEXE "EAU - ACTIVITES DELEGUEES" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée ci-avant,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022 du Budget Annexe « Eau – Activités Déléguées » tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération.

*Départ de Xavier WIIK qui donne procuration à Delphine CAROSI.*

**CC.2022.044** - FINANCES - BUDGET ANNEXE "GEMAPI" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée dans la délibération,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022, tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

**CC.2022.045** - FINANCES - BUDGET ANNEXE "THEATRE COMMUNAUTAIRE D'ANTIBES" - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée ci-avant,
- approuver le Budget Primitif de l'année 2022 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.



**CC.2022.046 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES PEPINIÈRES - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : **MONSIEUR LOMBARDO**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. BOURGON, MME ABRAVANEL, M. ZEMA, MME MURATORE), DECIDE :**

- d'approuver l'affectation du résultat de l'exécution de l'exercice 2021 telle que proposée ci-avant,
- d'approuver le Budget Primitif de l'année 2022, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel qu'il ressort du document budgétaire joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération.

**CC.2022.047 - RESSOURCES HUMAINES - ACCORD CADRE TELETRAVAIL - ACTUALISATION**

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- l'ajustement du télétravail au sein de la CASA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée indéterminée ;
- l'extension des situations particulières permettant de déroger, pour une durée limitée, aux quotités de télétravail habituelles aux femmes enceintes et aux proches aidants ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget.

**CC.2022.048 - RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE :**

- la réorganisation de la Direction Exploitation Environnement et la création des 6 postes d'agent(e) de collecte,
- la réorganisation de la Direction Environnement Etudes et Travaux,
- la réorganisation de la Direction Voirie et Grands Projets,
- la réorganisation de la Direction Architecture et Bâtiments,
- la réorganisation de la Direction de la Lecture Publique,
- la création d'un poste de Chargé(e) de développement thématique au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique,
- les crédits nécessaires aux contrats de projet, emplois accessoires et occasionnels, emplois temporaires et saisonniers et emplois aidés.

**CC.2022.049 - RESSOURCES HUMAINES - CONDITIONS D'OCTROI DES TITRES RESTAURANT**

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de réévaluer le niveau de ressources ouvrant droit à cette répartition en fixant le seuil de l'indice majoré de rémunération à 365 au lieu de 344, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**CC.2022.050** - *RESSOURCES HUMAINES* - MISE A DISPOSITION DE SERVICES D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA VOIRIE ET LES INFRASTRUCTURES - CONVENTION CADRE ENTRE LA CASA ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'autoriser la mise à disposition partielle des effectifs de la Direction Voirie et Grands Projets pour la réalisation de missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relatives à des phases de Conception et de Réalisation de travaux neufs de voirie, ainsi que pour des missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ponctuelles (Visite annuelle de contrôle de la qualité des ouvrages d'art, expertise technique suite à litige, etc.) ;
- d'approuver la convention cadre type de mise à disposition de services d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la voirie et les infrastructures, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention cadre avec chacune des communes de la C.A.S.A qui en ferait la demande ;
- de déléguer au Bureau Communautaire l'adoption des conventions subséquentes, dont le projet est joint en annexe de la convention cadre.

**CC.2022.051** - *RESSOURCES HUMAINES* - MISE A DISPOSITION DU POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT THEMATIQUE "MISSION COORDINATION TRAVAUX DE LA DGA CADRE DE VIE" DE LA CASA AUPRES DE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - CONVENTION DE MUTUALISATION

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver les termes de la convention de mutualisation du Chargé de développement thématique, dont le projet est joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le vice-président délégué aux Ressources Humaines à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le vice-président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CC.2022.052** - *RESSOURCES HUMAINES* - MUTUALISATION DU DGS DE LA CASA AVEC LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - RENOUELEMENT DE CONVENTION

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver la convention de mutualisation pour l'emploi partagé de Directeur Général des Services de la ville d'Antibes Juan-les-Pins auprès de la CASA, jointe en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le vice-président délégué aux ressources humaines à signer ladite convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires au remboursement lié à la mise à disposition partielle du Directeur Général des Services de la ville d'Antibes Juan-les-Pins auprès de la CASA.

**CC.2022.053 - RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION DE LA CASA AUPRES DE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - RENOUELEMENT DE CONVENTION**

Rapporteur : **MONSIEUR POMA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition partielle du directeur de la communication de la CASA auprès de la ville d'Antibes Juan-les-pins, dont le projet est joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines à signer ladite convention.

**CC.2022.054 - PATRIMOINE ET ESPACES NATURELS - CANDIDATURE DE LA CASA A L'ANIMATION ET A LA PRESIDENCE DES SITES NATURA 2000 « PREALPES DE GRASSE » ET « RIVIERE ET GORGES DU LOUP » POUR LA PERIODE 2023-2024**

Rapporteur : **MONSIEUR WYSZKOWSKI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'acter la candidature de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour être animatrice des sites Natura 2000 « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup » pour la période 2023-2024 ;
- de désigner Monsieur François WYSZKOWSKI, Vice-Président délégué à Natura 2000, pour représenter la Communauté d'Agglomération au comité de pilotage Natura 2000 pour la période 2023-2024 ;
- d'acter la candidature de Monsieur WYSZKOWSKI à la présidence du comité de pilotage Natura 2000 pour la période 2023-2024 ;
- d'autoriser Monsieur WYSZKOWSKI à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la délibération.

**CC.2022.055 - PATRIMOINE ET ESPACES NATURELS - CANDIDATURE DE LA CASA A L'ANIMATION ET A LA PRESIDENCE DU SITE NATURA 2000 DU DOME DE BIOT POUR LA PERIODE 2023-2024**

Rapporteur : **MONSIEUR WYSZKOWSKI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'acter la candidature de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour être animatrice du site Natura 2000 du Dôme de Biot pour la période 2023-2024 ;
- de désigner Monsieur François WYSZKOWSKI, Vice-Président délégué à Natura 2000, pour représenter la Communauté d'Agglomération au comité de pilotage Natura 2000 pour la période 2023-2024 ;
- d'acter la candidature de Monsieur WYSZKOWSKI à la présidence du comité de pilotage Natura 2000 pour la période 2023-2024 ;
- d'autoriser Monsieur WYSZKOWSKI à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la délibération.

*Départ de Carole BONAUT qui donne procuration à Nathalie DEPETRIS.*

**CC.2022.056** - MOBILITE ET TRANSPORTS - PROMOTION DE LA PRATIQUE CYCLABLE SUR LE POLE METROPOLITAIN CAP AZUR - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CACPL, LA CAPG ET L'ASSOCIATION CHOISIR LE VELO - RENOUELEMENT

Rapporteur : **MONSIEUR OCCELLI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver la convention de partenariat conclue entre la C.A.S.A., la C.A.C.P.L., la C.A.P.G. et l'Association « Choisir le Vélo » pour la promotion de la pratique cyclable sur le pôle métropolitain CAP AZUR, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire à l'exécution de celle-ci ;
- d'approuver la dépense correspondante inscrite au Chapitre « 65 » de la Section de Fonctionnement du Budget Principal.

**CC.2022.057** - RESEAU ENVIBUS - GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES REFUGIES UKRAINIENS

Rapporteur : **MONSIEUR OCCELLI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE** de la distribution de titres de transports gratuits pour les réfugiés ukrainiens durant toute la période du conflit.

**CC.2022.058** - GESTION DES DECHETS - CONTRAT D'OBJECTIFS CASA REGION - PREVENTION, TRI DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Rapporteur : **MONSIEUR MELE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver le Contrat d'objectifs entre la C.A.S.A et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre dudit contrat.

**CC.2022.059** - GESTION DES DECHETS - MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LA PARTICIPATION A LA GESTION DES DECHETS - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

Rapporteur : **MONSIEUR MELE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver la convention de mise à disposition de services entre la C.A.S.A. et la C.C.A.A. pour la participation à la gestion des déchets dans les conditions définies en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents à son exécution.

**CC.2022.060** - HABITAT / LOGEMENT - OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET PARTENARIAL DU LOGEMENT ETUDIANT OTLE06 - CONVENTION CADRE - RENOUELEMENT

Rapporteur : **MADAME NASICA**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DE LA VICE-PRESIDENTE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver les termes de la 2ème convention cadre entre la CASA et l'OTLE06, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;
- de désigner Monsieur le Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux nouvelles technologies en tant que représentant suppléant de la CASA.

Départs de Marc BORIOSI et Jean-Bernard MION.

**CC.2022.061** - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET DEMOCRATIE DE PROXIMITE - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021

Rapporteur : **MONSIEUR THIERY**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du rapport qui retrace les activités du Conseil de Développement sur les années 2020 et 2021, joint en annexe à la délibération.

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services



Stéphane PINTRE

NB : le public est informé que les délibérations dans leur intégralité sont disponibles sur demande auprès des services, et sur le site de la CASA [agglo-sophiaantipolis.fr/](http://agglo-sophiaantipolis.fr/)